



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question écrite n° 37097

Texte de la question

M. Gérard Voisin * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude exprimée par les professeurs d'éducation musicale en collège et lycées quant à l'avenir de leur discipline. Les dispositions qui figurent dans la circulaire du 5 février 2002 élargissent le choix des enseignements artistique à plusieurs approches telles que l'art du cirque, la danse, l'audiovisuel, l'histoire des arts ou le théâtre parmi lesquelles s'effectuerait le choix des élèves. De fait l'obligation de l'enseignement musical est remise en cause au détriment de la transmission à tous les élèves d'une culture et d'un travail essentiels à l'épanouissement et au développement des élèves et alors que les professeurs d'éducation musicale souhaitent s'ouvrir aux autres disciplines. Il lui demande de bien vouloir l'informer des engagements qui pourront être pris pour conforter la place de l'éducation musicale au collège et au lycée.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'éducation musicale, enseignement constitutif du parcours scolaire commun des élèves à l'école primaire et au collège. La circulaire n° 2003-173 du 22 octobre prévoit une diversification des enseignements artistiques en classe de troisième, dans le souci de favoriser une continuité avec le lycée, puisque seules deux de ces disciplines (éducation musicale et arts plastiques) sont enseignées au collège. Ce projet de diversification devait être mis en place à titre expérimental, il était prévu d'en faire le bilan avant de décider de sa généralisation. Toutefois, au vu des réactions suscitées par la diffusion du protocole de cette expérimentation - notamment de la part des enseignants d'éducation musicale et de leurs organisations représentatives - il est apparu que les conditions nécessaires à son bon déroulement n'étaient pas réunies. En conséquence, la décision a été prise de suspendre ce projet d'expérimentation. Une réflexion approfondie sera poursuivie sur l'articulation de ce qui appartient, pour les enseignements artistiques, à la culture commune et à la diversification des parcours. Cette réflexion se déroulera en lien avec les conclusions du Débat sur l'avenir de l'école conduit sous la responsabilité de Claude Thélot ; elle pourra enrichir les nouvelles orientations pour l'école qui pourraient être décidées à la suite de ce processus.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37097

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2803

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5823